

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 2018



L'an deux mil dix-huit, le cinq septembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PERIER Philippe, Maire.

Étaient présents :

Mme THUMEREAU Brigitte, M. LECARPENTIER Christian, Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;

M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, Mme BROUTE Karine, M. JASSAK Julien, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain et M. MALO Jean-Claude.

Absents : M. ORENGE Ludovic et Mme LEFRANCOIS Nadine.

Madame CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°1/09-2018)

Sécurité Défense Incendie Secours : les membres de la commission ont effectué un recensement des besoins en poteaux incendie dans les hameaux le 31 juillet dernier. M. PERIER précise que le poteau incendie situé près de la salle Ph. Anquetil est en bon état de fonctionnement.

Fêtes et cérémonies : la commission se réunira le 13 septembre à 19 H au sujet de la fête du Hareng.

Cimetière : une réunion est fixée le 10 septembre à 19 H (rendez-vous au cimetière).

Information : la commission se réunira le 19 septembre à 17 H. M. BARTHELEMY sollicite des articles des différentes commissions en vue du prochain bulletin municipal. Il informe qu'il a conçu et apposé quelques affiches pour informer la population de la journée porte ouverte des associations locales, le 8 septembre prochain.

Travaux : M. LECARPENTIER fait part de la commande de mâts d'éclairage public sur le parking du pôle paramédical. Il fait état du dysfonctionnement de la sonnerie des cloches de l'église.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : M. MALO signale que de nombreuses réunions sont encore prévues à ce sujet, la prochaine ayant lieu le 11 septembre.

POLE PARAMEDICAL : OUVERTURE DES PLIS DE L'APPEL D'OFFRES POUR RELANCE DU LOT N°9 ELECTRICITE (n°2/09-2018)

M. PERIER rappelle que suite à la liquidation de l'entreprise ANDRIEU, chargée du lot électricité, un nouvel appel d'offres a dû être lancé pour permettre l'attribution des travaux à une autre société. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 août 2018 en présence de M. LEROUX, architecte, et Mme HEUZE, receveuse municipale. Six entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

- DOMUS (21 020 euros HT)
- INSTAL PROELEC (23 158,11 euros HT)
- SEG FRANCOIS (24 509,14 euros HT)
- AGELEC (19 345 euros HT)
- JENELECT (32 678 euros HT)
- SNEF (26 584,22 euros HT)

La commission propose d'attribuer les travaux à l'entreprise AGELEC de Saint-Romain-de-Colbosc. Après en avoir délibéré et voté le conseil municipal, à l'unanimité avec 13 voix pour, APPROUVE la proposition de la commission d'appel d'offres

DESIGNE l'entreprise AGELEC pour le lot n°9 électricité avec un montant total de 19 345 euros HT.

AUTORISE M. le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à effectuer les démarches et signer les pièces du marché avec l'entreprise AGELEC.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'opération Pôle paramédical de la section d'investissement du budget 2018.

LECTURE DU COURRIER DE L'ASSOCIATION VENT DEBOUT EN CAUX (n°3/09-2018)

Sur demande de l'association Vent Debout en Caux, Mme THUMEREAU donne lecture de la lettre qui a été remise à chaque membre du conseil municipal. Une réunion d'information s'est tenue à Grainville-Ymauville le 4 septembre, conviant la population des communes concernées par le projet de ferme éolienne, élus, commissaire-enquêteur et Sté EnergieTeam. Quelques observations sont émises sur le déroulement de cette séance.

ENQUETE PUBLIQUE POUR UN PARC EOLIEN TERRESTRE SUR ST-MACLOU-LA-BRIERE ET VATTETOT-SOUS-BEAUMONT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (n°4/09-2018)

M. le Maire expose au conseil municipal que la Centrale Éolienne la Briqueterie demande l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien terrestre composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison situé sur les communes de Saint-Maclou-la-Brière et Vattetot-sous-Beaumont.

Par arrêté préfectoral du 5 juillet 2018, une enquête publique est ouverte du 3 septembre au vendredi 12 octobre 2018 inclus.

M. le Maire informe le conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article R 123-12 du Code de l'environnement, celui-ci doit se positionner sur le projet éolien présenté à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec

- 9 voix pour (M. PERIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme BROUTE, M. JASSAK, M. GUILLAIN, M. MALO)
- 1 voix contre (M. LECARPENTIER)
- 3 abstentions (Mmes THUMEREAU, CLAERBOUDT, FLOURY)

DONNE un avis favorable au projet éolien porté par la Centrale Éolienne la Briqueterie

ENQUETE PUBLIQUE POUR UN PARC EOLIEN TERRESTRE SUR BREaute ET GRAINVILLE-YMAUVILLE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (n°5/09-2018)

M. le Maire expose au conseil municipal que la Ferme Eolienne du Bois de Beaumont demande l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien terrestre composé de quatre éoliennes et deux postes de livraison situé sur les communes de Bréauté et Grainville-Ymauville.

Par arrêté préfectoral du 2 août 2018, une enquête publique de 40 jours a été ouverte du 3 septembre au 12 octobre 2018.

M. le Maire informe le conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article R 123-12 du Code de l'environnement, celui-ci doit se positionner sur le projet éolien présenté à l'enquête publique et situé en partie sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec

- 9 voix pour (M. PERIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme BROUTE, M. JASSAK, M. GUILLAIN, M. MALO)
- 1 voix contre (M. LECARPENTIER)
- 3 abstentions (Mmes THUMEREAU, CLAERBOUDT, FLOURY)

DONNE un avis favorable au projet éolien porté par la ferme éolienne du Bois de Beaumont.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (n°6/09-2018)

L'assemblée prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

- Maître Thomas AMICE, notaire à Goderville, pour la parcelle cadastrée section B n°342, située 13 rue Antoine Arnaud
- Maître Sébastien DENOITS, notaire à Criquetot-l'Esneval, pour la parcelle cadastrée section B n°175, située 15 rue d'Héricy

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées :

- Section B n°342, située 13 rue Antoine Arnaud
- Section B n°175, 15 située rue d'Héricy

QUESTIONS DIVERSES

M. PERIER fait part :

- de la demande de retraite de M. LAMBERT à compter du 1^{er} février 2019
- du congé de maladie de Mr LAMBERT et de l'hospitalisation de M. DUBOCAGE
- de la carte postale de Mlle MALO en remerciement de l'aide financière accordée par le conseil municipal
- de la carte postale de Mme CLAEREBOUDT
- du courrier de M. RETOUT se plaignant du mauvais état d'entretien du terrain privé situé à proximité de sa propriété lui causant des nuisances. Il explique les actions menées auprès des différents voisins (privés ou publics)
- de l'article relatif à la réouverture de la boulangerie

L'assemblée prend connaissance de la liste des travaux d'entretien à effectuer.

Mme THUMEREAU propose qu'une poubelle soit installée près de la table de pique-nique proche du cimetière. Elle cite l'attribution à Mme EDET des félicitations du Jury du concours Départemental des villages fleuris.

Mme FLOURY évoque l'installation des compteurs électriques LINKY. M. LECARPENTIER donne quelques informations. Elle signale des problèmes de connexion Internet à son domicile.

M. MALO cite la survenue d'un accident à hauteur du chemin de la mare pavée sur la voie départementale.

DISTRIBUTION DES TACHES ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN PREVISION DE L'INDISPONIBILITE DE M. LE MAIRE (n°7/09-2018)

M. PERIER expose à l'assemblée son souci de santé qui va le rendre indisponible pendant une durée non définie.

Pendant cette période, le traitement des dossiers en cours sera effectué par :

- Gestion du Personnel : Mme THUMEREAU
- Acteurs économiques : Mme BROUTE, M. MALO.
- PLUI : M. LECARPENTIER, Mme BROUTE, M. MALO
- Urbanisme, parkings, travaux courants : M. LECARPENTIER
- Réunion quartier libre de la communauté de communes campagne de Caux : Mme THUMEREAU
- Prise de compétence SDIS et DECI par la communauté de communes : ce dossier va être proposé à M. ORENGE
- Relation entre la commune et l'association « Vent debout en Caux » : Mme THUMEREAU, M. VANDERMEERSCH
- Relation entre la commune et l'association « les Riverains au Parfum » : Mme THUMEREAU, M. BARTHELEMY
- Service civique, vidéo-protection, cérémonie du 11 novembre : Mme THUMEREAU
- Ecole Notre-Dame : Mme THUMEREAU, M. VANDERMEERSCH
- Ecole Henri Blanc et cantine : Mme THUMEREAU, Mme TAUVEL
- Pôle paramédical : Mme PIGEON, Mme BROUTE, M. MALO
- Participation citoyenne : Mme THUMEREAU, M. BARTHELEMY
- Panneaux d'affichage, grenier salle Ph. Anquetil, associations : M. BARTHELEMY
- Vente du bâtiment de l'ancienne poste : Mme FLOURY
- Démolition anciens vestiaires de foot : M. VANDERMEERSCH, M. JASSAK

- Ecoulement des eaux carrosserie Lainé vers Pôle Paramédical : M. VANDERMEERSCH
- Feux tricolores carrefour RD 910 : M. MALO, M. LECARPENTIER
- Cimetière : Mme BROUTE
- Bornes sur la place : M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS
- Informations dans les journaux : M. BARTHELEMY, Mme FLOURY
- Etude gare et environs : Mme THUMEREAU
- Espaces verts à la Gare : Mme BROUTE

L'avenir du presbytère et de l'ancienne mairie sera décidé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.